



# LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol.31, N° 07

Décembre 2022

## CAMPAGNE DE RATTRAPAGE DE LA VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE

### POURQUOI UNE CAMPAGNE DE RATTRAPAGE DE LA VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF indiquent que les conditions actuelles sont favorables à une flambée épidémique de rougeole.

La pression sur les systèmes de santé, engendrée par la COVID-19, a conduit au ralentissement ou à l'interruption de la vaccination partout dans le monde. De plus, dans le contexte de la guerre en Ukraine, on s'inquiète d'une augmentation du risque de déclenchement d'épidémie de rougeole dans les territoires en guerre, mais aussi dans les divers pays qui accueillent des réfugiés.

Au cours des deux premiers mois de l'année 2022, le nombre de cas de rougeole signalés dans le monde a augmenté de 79 % en comparaison à la même période en 2021. Le fardeau de la maladie pourrait être encore plus important, car la COVID-19 a aussi perturbé les systèmes de surveillance dans le monde, ce qui peut entraîner une sous-déclaration du nombre de cas.

Pour le moment, le Canada est épargné avec 3 cas de rougeole déclarés pour l'année 2022, dont 2 cas au Québec en mai dernier. Aucun cas de rougeole n'a été rapporté dans la région de Lanaudière depuis l'écllosion en 2015 où 159 cas avaient été déclarés cette année-là, tous, parmi des personnes non vaccinées.

La rougeole est une maladie très contagieuse, mais évitable par la vaccination. Une couverture vaccinale de 95 % devrait être atteinte pour prévenir les épidémies. Actuellement, la couverture vaccinale au Québec est sous-optimale. Dans la région de Lanaudière, on estime qu'un gain de plus de 10 % de couverture vaccinale serait nécessaire pour atteindre l'objectif.

C'est pourquoi le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a instauré une campagne de rattrapage de vaccination contre la rougeole chez les enfants du Québec de l'automne 2022 au printemps 2023.

## COMMENT PRÉVENIR LA ROUGEOLE?

La vaccination contre la rougeole demeure le moyen le plus efficace pour prévenir la maladie et pour limiter la transmission du virus. Les personnes qui ne sont pas protégées contre la rougeole parce qu'elles ne sont pas vaccinées ou qu'elles n'ont pas eu la maladie sont non seulement plus à risque de développer la maladie, mais également de la transmettre aux personnes réceptives.

## QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ADÉQUATEMENT PROTÉGÉ CONTRE LA ROUGEOLE ?

Une personne est considérée comme protégée contre la rougeole si elle répond à au moins un des critères suivants :

- personne ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole;
- personne ayant subi une épreuve diagnostique démontrant qu'elle a eu la rougeole (ex. : TAAN, sérologie);
- personne ayant une attestation médicale confirmant qu'elle a eu la rougeole avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996;
- personne ayant une preuve écrite de vaccination contre la rougeole.

La figure ci-dessous illustre le nombre de doses de vaccin nécessaires selon l'année de naissance pour être considéré comme protégé contre la rougeole ([Protocole d'immunisation du Québec](#)).

Année de naissance	Nombre de doses* de vaccin nécessaires pour être considéré comme protégé contre la rougeole
1980 ou après	Deux doses
Entre 1970 et 1979	Une dose <u>ou</u> Deux doses pour les stagiaires, les travailleurs de la santé et les recrues militaires
Avant 1970	Aucune dose

\* Seules les doses données à partir de l'âge de 1 an sont considérées comme valides. Si 2 doses sont requises, l'intervalle minimal de 4 semaines doit être respecté.

Les personnes qui ne correspondent à aucun de ces critères sont considérées comme réceptives.

## COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À LA CAMPAGNE DE RATTRAPAGE ?

Des études montrent que les recommandations des médecins à leurs patients ont une influence significative sur leur décision de se faire vacciner.

Les fournisseurs de soins primaires peuvent soutenir le programme de vaccination de rattrapage par le biais de diverses actions. Celles-ci comprennent :

- procéder à l'examen du statut vaccinal dans les dossiers des patients;
- expliquer les raisons de se faire vacciner;
- recommander les vaccins prévus au calendrier vaccinal;
- expliquer les effets secondaires des vaccins;
- référer aux CLSC pour la vaccination ou administrer le vaccin lors d'une visite médicale;
- s'assurer que toute dose de vaccin administrée soit saisie dans le registre de vaccination.

Vous pouvez vous référer à la section Calendriers de vaccination du PIQ pour plus d'information sur la vaccination de base, les vaccins recommandés en plus pour les personnes qui présentent une condition médicale particulière et/ou qui vivent dans des milieux particuliers ou qui ont des habitudes de vie particulières.

## **QUELS VACCINS SONT DISPONIBLES POUR PROTÉGER CONTRE LA ROUGEOLE?**

Au Québec, il n'y a pas de vaccin contenant uniquement la composante rougeole. Le calendrier régulier inclut une première dose du vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RRO-Var) dès l'âge de 1 an et la deuxième dose est administrée à l'âge de 18 mois avec le même vaccin (RRO-Var). C'est actuellement le vaccin ProQuad (Merck) qui est utilisé, mais le Priorix-Tetra (GSK) pourrait aussi devenir disponible.

On peut administrer le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons (RRO) aux personnes considérées protégées contre la varicelle, soit :

- celles ayant une histoire antérieure de varicelle à partir de l'âge de 1 an, ou de zona quel que soit l'âge, ou les personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la varicelle ou les personnes ayant la preuve écrite qu'elles ont reçu le nombre requis de doses de vaccin contre la varicelle selon l'âge, même en présence d'une sérologie négative.

Les vaccins utilisés pour immuniser contre la rougeole, la rubéole et les oreillons sont le Priorix (GSK) ou le M-M-R II (Merck).

## **QUELLES SONT LES CONTRE-INDICATIONS À LA VACCINATION AVEC LES VACCINS RRO ET RRO-VAR?**

Les seules contre-indications à la vaccination sont :

- L'anaphylaxie suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un produit ayant une composante identique, excluant les œufs;  
et comme il s'agit de vaccins vivants atténués, les contre-indications suivantes s'appliquent :
- Les états d'immunosuppression;
- La grossesse;
- La tuberculose active.

## **QUAND SUSPECTER UN CAS DE ROUGEOLE ?**

Il faut rehausser la vigilance afin d'identifier rapidement les personnes possiblement atteintes de rougeole. Les **voyageurs de retour d'un pays à risque** sont particulièrement à surveiller. Pour connaître les pays à risque pour la rougeole (voir tableau intitulé «Reported measles and rubella cases and incidence rates by Member States») <https://www.who.int/teams/immunization-vaccines-and-biologicals/immunization-analysis-and-insights/surveillance/monitoring/provisional-monthly-measles-and-rubella-data>

## Rappel des manifestations cliniques de la rougeole :

### Prodrome

- Fièvre élevée ( $\geq 38,3$  °C)
- Conjonctivite
- Coryza
- Toux
- Taches de Koplik (1 ou 2 jours avant l'éruption)

### Éruption maculopapulaire

- 3 à 5 jours après le début du prodrome
- Débute au visage puis au cou puis se généralise
- Persiste au moins 3 jours

## Tests diagnostiques :

Test	Échantillon	Délai pour prélever l'échantillon
Test d'amplification des acides nucléiques (TAAN)	Sécrétions nasopharyngées <b>ET</b> Urine (50-100 ml)	$\leq 4$ jours après le début de l'éruption cutanée $\leq 7$ jours après le début de l'éruption cutanée
Sérologie IgM contre la rougeole	Sang ( $\geq 3$ ml)	3-28 jours après le début de l'éruption cutanée
Sérologie IgG contre la rougeole	1 <sup>er</sup> sérum (phase aiguë) <b>ET</b> 2 <sup>e</sup> sérum (convalescence)	$\leq 7$ jours après le début de l'éruption cutanée 1-3 semaines après le 1 <sup>er</sup> échantillon

## Déclaration à la Direction de santé publique

Lorsqu'une personne présente des symptômes compatibles avec la rougeole ou une éruption cutanée, il faut lors du triage à la clinique médicale:

Faire porter le masque chirurgical au patient;

- L'isoler dans une pièce fermée en attendant de voir le médecin;

### ET

- Déclarer à la Direction de santé publique les cas suspects de rougeole;
- Des interventions immédiates pourraient être requises pour protéger les personnes vulnérables qui ont été exposées à la personne infectée.

## RÉFÉRENCES

- Fiche Alerte! Rougeole! du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-278-34W.pdf>
- Fiche technique rougeole : [Fiche technique pour la gestion des cas et des contacts – La rougeole – Mise à jour octobre 2017 - Publication du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- Pour connaître les pays à risque pour la rougeole (voir tableau intitulé «Reported measles and rubella cases and incidence rates by Member States») : <https://www.who.int/teams/immunization-vaccines-and-biologicals/immunization-analysis-and-insights/surveillance/monitoring/provisional-monthly-measles-and-rubella-data>
- Protocole d'immunisation du Québec : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/rro-vaccin-contre-la-rougeole-la-rubeole-et-les-oreillons/>

## POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

### Pour déclarer les MADO ou obtenir de l'information :

- Pour consulter la liste des MADO à déclarer par le médecin, utiliser le lien :

[Liste des maladies, infections et intoxications à déclaration obligatoire \(MADO\) - Médecins \(gouv.qc.ca\)](#)

[Formulaire AS-770](#) pour la déclaration MADO

- Pour contacter la DSPublique

**Par télécopieur :** 450-759-3742

**Par courriel :** [maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca)

**Par téléphone :**

- Durant les heures ouvrables (8h à 16h30) : 450-759-6660 poste 4513 ou 1-855-759-6660 poste 4513
- Hors des heures ouvrables : 450-759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

#### Publication

Direction de santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

#### Responsable de la publication

D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

#### Rédaction

D<sup>re</sup> Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique  
D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

#### Avec la collaboration de :

Vanessa Lauzon, conseillère en soins infirmiers  
Isabelle Couture, assistante au supérieur immédiat, Service de protection en maladies infectieuses  
Dr Pierre Robillard, médecin spécialiste en santé publique

#### Mise en page

Manon Gingras, agente administrative, service de protection des maladies infectieuses et santé environnementale

© Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2022

#### Dépôt légal

Quatrième trimestre 2022  
ISSN 1718-9497 (PDF)  
1920-2555 (en ligne)  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section Documentation, dans la rubrique Santé publique sous l'onglet Bulletins du site du CISSS au :

[www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.